

1 RÉSUMÉ

Depuis des millénaires, les êtres humains développent et partagent des connaissances traditionnelles concernant la culture et l'usage des plantes et des animaux pour produire de la nourriture, des vêtements, des médicaments et bien d'autres objets utilitaires, culturels et spirituels. Cependant, cette connaissance est de plus en plus appropriée et même monopolisée par les entreprises.

Aujourd'hui, les gouvernements reconnaissent – notamment au travers de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CBD) et de son Protocole de Nagoya – que les détenteurs des savoirs traditionnels ont le droit de bénéficier des connaissances qu'ils ont développées. De même, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), adoptée pour l'assemblée générale des Nations unies en 2007, est également très pertinente puisqu'elle affirme les droits des peuples autochtones sur leurs territoires et leurs savoirs traditionnels.

Ces principes concernent de manière tout à fait pertinente le peuple guarani, frappé par la pauvreté, au Paraguay et au Brésil, qui connaît depuis des siècles les propriétés édulcorantes des feuilles de *Stevia rebaudiana*. C'est de ce savoir traditionnel que découlent toutes les commercialisations ultérieures de la stévia – sous la forme de glycosides de stéviol, « puissants édulcorants » utilisés pour édulcorer des produits tels que les boissons gazeuses allégées en sucre. En effet, du fait des problèmes croissants d'obésité et de diabète, la demande mondiale pour des produits naturels et sans sucre augmente rapidement, et la stévia est cultivée et commercialisée dans de nombreux pays hors du Paraguay, en particulier en Chine. Cependant, les droits du peuple guarani à bénéficier de son exploitation, conformément au Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, sont bafoués. Il s'agit ici d'un cas patent de biopiraterie.

Les entreprises qui produisent et commercialisent les glycosides de stéviol bénéficient également de différentes réglementations relatives à l'importation et à l'utilisation des feuilles de stévia et des glycosides de stéviol industriels. Celles-ci interdisent l'utilisation directe des feuilles de stévia comme édulcorant. À titre d'exemple, le comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a conclu à l'innocuité de la consommation des glycosides de stéviol, mais seulement en quantités limitées, et a recommandé une dose journalière admissible (DJA), aujourd'hui en vigueur en Europe et aux États-Unis. Mais parallèlement, il est impossible de commercialiser les feuilles de stévia sur les marchés américain, européen ou

suisse. Cela semble lié au fait qu'il n'existe que peu d'intérêt commercial à mettre en œuvre des processus d'approbation coûteux pour les feuilles de stévia. Ainsi, les produits issus des grandes entreprises multinationales peuvent accéder au marché plus facilement que ceux basés sur l'utilisation traditionnelle des feuilles de stévia entières.

Cependant, même si les feuilles de stévia ne peuvent être commercialisées aux États-Unis ou dans l'Union européenne, et si les glycosides de stéviol sont substantiellement différents des feuilles de stévia, les grandes entreprises telles que Coca-Cola trompent les consommateurs en s'appuyant sur les avantages associés à la plante dans son état naturel, et même sur les savoirs traditionnels des Guarani. Pour prendre un exemple, Pepsi et Coca-Cola ont toutes deux lancé des boissons contenant des glycosides de stéviol, « Pepsi Next » et « Coca-Cola Life ». Et elles n'ont épargné aucun effort pour mettre en évidence le caractère « naturel » de ces boissons. Coca-Cola Life est également commercialisé en tant que moyen de lutter contre l'obésité et d'aider les consommateurs à adopter un mode de vie plus équilibré, même si le produit, au-delà des glycosides de stéviol, contient plus de quatre cuillères à thé de sucre par canette.

De surcroît, sous l'effet de « l'engouement » pour les glycosides de stéviol, la compétition fait rage pour breveter les procédés de production des glycosides de stéviol par biologie de synthèse, au lieu de les produire à partir des feuilles de stévia. Ce qui signifie que, dans un futur proche, les grandes entreprises qui commercialisent ou utilisent les glycosides de stéviol issus de la biologie de synthèse ne dépendront plus de la culture des plants de stévia ni des aléas de la météorologie, du climat et des échanges internationaux.

L'une des pionnières de cette démarche est l'entreprise suisse Evolva, qui collabore avec Cargill, une multinationale basée aux États-Unis. Cargill est l'un des deux leaders mondiaux de la production et commercialisation des glycosides de stéviol, et Coca-Cola et PepsiCo sont deux de ses principaux clients. Deux autres entreprises sont engagées dans la compétition visant à « contrôler » le marché de la stévia produite par biologie de synthèse, dont Stevia First, petite entreprise de biotechnologie basée en Californie, et DSM, géant de la chimie basé aux Pays-Bas, qui réalise un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars. Cependant, les conséquences de cette compétition ne seront pas limitées aux fabricants : si des glycosides de stéviol issus de la biologie de synthèse sont commerciali-

sés, il y aura très probablement de graves impacts négatifs sur les petits exploitants agricoles qui cultivent la stévia au Paraguay et ailleurs.

Un débat relatif aux glycosides de stéviol produits par biologie de synthèse émerge également au sein du comité JECFA, qui a lancé une nouvelle évaluation pour permettre l'utilisation des glycosides Rebaudioside E et M de synthèse comme édulcorants principaux dans l'agroalimentaire. Le gouvernement du Paraguay s'oppose à cette démarche, et demande qu'une méthodologie soit développée pour différencier les glycosides de stéviol naturels et ceux obtenus par biologie de synthèse, et que soit approuvée l'utilisation de glycosides de stéviol de pureté moindre. Si elle est couronnée de succès, la démarche du Paraguay pourrait avoir des conséquences importantes sur

l'étiquetage des produits obtenus à partir des feuilles de stévia.

Pour résoudre ce cas de biopiraterie, et pour promouvoir le développement rural pour les petits exploitants agricoles, les gouvernements, d'une manière générale, et les entreprises produisant ou utilisant les glycosides de stéviol, doivent adopter un certain nombre de mesures :

- **Les producteurs et les utilisateurs de glycosides de stéviol doivent s'engager dans une négociation avec les Guaranis pour convenir de modalités conduisant au partage juste et équitable des avantages résultant de la commercialisation des glycosides de stéviol.**

La majorité des Guaranis du Paraguay vivent dans des conditions économiques difficiles. © Keystone



Cet aspect est particulièrement important dans un pays comme le Paraguay où il n'existe pas encore d'obligations légales effectives concernant l'accès et le partage des avantages. Ce partage ne doit pas nécessairement être financier, il peut également être réalisé par d'autres formes de contribution.

- **Les gouvernements des pays utilisateurs et fournisseurs – y compris le gouvernement paraguayen – devraient appliquer de manière optimale le Protocole de Nagoya au niveau national à l'aide de lois nationales complètes et efficaces concernant l'accès et le partage des avantages.**

Il devrait être impossible de réaliser des profits lorsque l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées a été obtenu de manière illégale et sans partage des avantages.

- **Les gouvernements et les entités qui commercialisent des produits contenant des glycosides de stéviol doivent mettre fin à toute publicité décrivant les glycosides de stéviol comme « traditionnels » ou « naturels ».**

Les gouvernements et les entreprises des pays consommateurs doivent arrêter les publicités qui trompent délibérément les consommateurs en présentant les produits qui contiennent des glycosides de stéviol produits de manière synthétique ou chimique comme « naturels » et « traditionnels ». Les publicités qui mettent en avant « l'aspect naturel » des glycosides de stéviol et l'héritage des Guaranis trompent de manière délibérée les consommateurs et posent problème. Ce type de publicité devrait être interdit.

- **Le gouvernement du Paraguay et les autres pays doivent veiller à ce que la culture des plantes de stévia favorise les petits paysans et le développement des zones rurales.**

Tout programme de développement rural doit favoriser une production à petite échelle et écologiquement durable, et reconnaître les droits territoriaux des Guaranis. Il devrait également apporter un soutien aux petits paysans sous forme d'accès aux services de conseil et de vulgarisation, aux marchés et au crédit équitable, ainsi qu'à des plateformes d'échange entre paysans.

Le gouvernement paraguayen, qui développe déjà le secteur de la stévia au Paraguay, doit élargir son aide aux petits paysans et à l'industrie locale de transformation, qui est en plein essor.

- **Enfin, les gouvernements doivent également veiller à ce que des glycosides de stéviol issus de la biologie de synthèse ne puissent pas être produits ou commercialisés en l'absence d'étude indépendante d'impact socio-économique mettant en évidence des retombées positives, comme l'exigent les parties de la Convention sur la diversité biologique.**

La tendance à l'utilisation de glycosides de stéviol issus de la biologie de synthèse constitue une menace pour le fort potentiel de développement rural de la culture de la stévia dans des pays tels que le Paraguay. Elle conduit en effet à transférer la production des petites exploitations paysannes vers les laboratoires des grandes entreprises. Cependant, si des glycosides de stéviol produits par biologie de synthèse sont mis sur le marché, les gouvernements doivent veiller à ce que les entreprises qui commercialisent les produits finis soient contraintes de les signaler clairement en tant que tels par un étiquetage approprié.